



Une surcomplémentaire
pour améliorer votre
protection santé.

Fonctionnement de l'offre

Quel est le coût mensuel de la cotisation ?

La cotisation mensuelle est de 26,92 € par personne.

Quel est le délai minimum d'adhésion ?

L'adhésion est conclue pour une durée expirant le 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle annuellement, par tacite reconduction, le 1^{er} janvier de chaque année civile.

Y a-t-il un délai de carence ou des formalités particulières avant l'adhésion ?

Non, les prestations commencent à l'ouverture du contrat (sauf pour la chambre particulière).

La cotisation est-elle familiale ? Non, elle est individuelle forfaitaire et par bénéficiaire.

Comment dois-je procéder pour l'inscription ?

Il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion en le demandant à la Mutuelle (par courrier ou téléphone) ou en le téléchargeant sur le site Internet www.ibameo.fr.

Est-ce que le prélèvement est obligatoire ? Oui.

Le paiement de la cotisation est-il à terme échu ou à échoir ? Il s'effectue à terme à échoir (c'est-à-dire au début du mois).

Quand et comment changer d'offre ou me radier ?

Il suffit de nous envoyer votre demande par recommandé avec avis de réception deux mois avant la date de renouvellement soit le 31 octobre au plus tard. Pour tout changement d'offre, retourner par courrier postal au Centre de Gestion un bulletin d'adhésion dûment complété et signé pour la nouvelle offre avec votre demande de résiliation.

Questions RÉPONSES

Bénéficiaire de l'offre

A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre s'adresse à tous.

Garanties et Avantages

Quelles sont les garanties ?

La Mutuelle garantit un supplément de remboursement sur toutes les prestations médicales.

Et de plus, elle propose :

- une participation sur les frais d'hospitalisation (chambre particulière, dépassements d'honoraires) ;
- une participation sur les frais dentaires (au-delà du ticket modérateur, prothèses fixes, amovibles, ...) ;
- une participation sur les frais optiques remboursés Sécurité sociale de 100 € / an ;
- la participation au scellement des sillons (10 € / an) et le forfait contraception (80 € / an).

Quels avantages a-t-on à souscrire à cette offre ?

Les avantages sont les suivants :

- surcomplémentaire santé sans droit d'entrée ni formalité médicale ;
- remboursements majorés ;
- accès au service Mutlog (assurance emprunteur) et Macif avantage ;
- formulaire en ligne pour simplifier vos démarches administratives ;
- cotisation identique pour tous ;
- Accès au réseau de soins Santéclair (téléconsultation...);
- rendez-vous prévention.

Seul le règlement mutualiste de l'offre fait foi.

IBAMEO, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 391 346 236, siège social situé 110, boulevard de la Salle, 45760 Boigny sur Bionne, soumise au contrôle de l'ACPR sise au 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 9.

Besoin d'informations complémentaires ?

Appelez le 09 69 39 98 00 ou le 0 800 000 700

Par mail : mutuelle@ibameo.fr

Sur le site web : www.ibameo.fr